



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00336

Numéro SIREN : 439 174 608

Nom ou dénomination : LD AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2014 sous le numéro de dépôt 1038

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2
TEL 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARADec
29850 GOUESNOU

V/REF :

N/REF : 2001 B 336 / 2014-A-1038

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 11/03/2014, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 20/01/2014
- Non renouvellement des Commissaires aux Comptes

Concernant la société

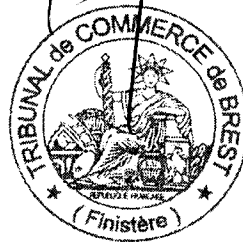
LD AUDIT
Société par actions simplifiée
6 rue Kergorju
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1038 le 11/03/2014

R.C.S. BREST 439 174 608 (2001 B 336)

Fait à BREST le 11/03/2014,

fo
LE GREFFIER



LD AUDIT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège social : 6 rue Kergorju
29200 BREST
439.174.608 RCS BREST

11 01 2014

11 01 2014

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt janvier, à dix heures, les associés de la SAS LD AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur André LEMOINE
représentant deux mille actions en pleine propriété, ci2.000 actions

Madame Rachel DUVAL
représentant deux mille actions en pleine propriété, ci2.000 actions

Total des actions présentes ou représentées : 4.000 actions en pleine propriété sur les 4.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André LEMOINE, en sa qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissent la majorité requise du capital et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

.....
.....

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....
.....

AL

- *Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de Commerce,*
- *Pouvoirs pour les formalités,*
- *Questions diverses.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EXCO BRETAGNE A.B.O., Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe OLIVIER, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la société ne dépassait pas à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

**Pour copie
certifiée conforme**

